

Roulage auto et moto du mercredi

Le roulage du mercredi est ouvert à tous possesseur de véhicule de route ou de compétition il n'est pas obligatoire de posséder une licence.

il y a un tarif à la journée qui est de 65€ (pas de tarif demi-journée ou à l'heure) ou un tarif sous forme d'abonnement valable du 1er janvier au 31 décembre (achat d'une carte de 110€ + 15€ à chaque roulage) nombre de roulages illimités tout en respectant le calendrier de disponibilité.

Règlement par chèque ou espèces.

POUR LE REGLEMENT EN ESPECES PREVOIR LE COMPTE JUSTE

Les horaires sont 9h/12h et 14h/18h

- interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement des parkings.*
- tout dépôt ou vidange est interdit.*
- l'abandon de pneumatique est interdit.*
- interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et équipements du circuit.*
- tout matériel apporté devra être remporté.*
- toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable.*

Une bâche de sol devra être mise en dessous des voitures ou des motos. Son absence est sanctionnée par une amende de 200 €.

Le concurrent devra se mettre en conformité immédiatement sous peine d'exclusion

Toutes détériorations, de rails, de piles de pneus, blocs de béton etc..... sur le pourtour du circuit sera à la charge du concurrent*

* (voir en bas de page)

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place.

Le respect des riverains pour ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites.

Niveau sonore maximal mesuré 100 dB

Régime de mesure 75 % du régime maximum

-Rail de sécurité et glissière de 4 mètres : 182,00 HT l'unité

-Pile de pneumatiques de protection : 217,00 HT l'unité

-Poteau de rails : 64,00 HT l'unité

-Percussion d'un extincteur : 81,00 HT l'unité

-Consommation d'absorbant : 28,00 HT le sac